

EST LYONNAIS MANIFESTATION

Ils ont privatisé la rocade est



■ Partis de Corbas au nord et Chasse-sur-Rhône au sud, les deux cortèges de riverains du collectif Fracture ont fusionné à Communay et réussi leur démonstration de force hier après-midi. Photo Maxime JEGAT

Le déclassement de l'A6-A7 à Lyon va-t-il reporter le trafic à l'est du département ? Les riverains sont inquiets et déplorent l'absence de solution et de concertation.

Ils ne veulent pas respirer moins bien que dans le reste de l'agglomération. Et ils veulent surtout qu'on leur demande leur avis sur des projets qui les concernent. Les riverains des 29 communes réunies au sein du collectif Fracture (Fédé-

ration contre le train en zone urbaine et pour le respect de l'environnement) ont effectué une démonstration de force, hier après-midi, en privatisant pendant trois heures la rocade est.

Certes, les vélos initialement prévus ont été interdits par le préfet, mais quelque 250 véhicules partis simultanément depuis Corbas au nord, et Chasse-sur-Rhône au sud, ont convergé à hauteur de Communay pour envoyer un message très clair aux autorités : « le déclassement de l'A6

et de l'A7 à Lyon va renvoyer du trafic à l'est. Personne ne sait comment ce problème va être réglé, et personne ne nous demande notre avis. Ni Gérard Collomb, ni le préfet ne daignent nous recevoir. Il faut que la décision soit repoussée au moins jusqu'à l'été 2017 », estime Gilles Renevier, président de Fracture. « Nous ne sommes pas opposés au déclassement, mais on ne peut imposer brutalement quelque chose à un territoire sans avoir de solution », insiste Paul Vidal, vice-

président de l'association d'élus Grand est Métropole.

Venu en voisin de Marennes avec son petit-fils, ce riverain tenait à se mobiliser. « Je suis très content pour Lyon qui n'aura plus d'autoroute, mais je ne trouve pas normal de transférer la pollution ailleurs. Je ne veux pas que mes petits-enfants respirent plus mal que d'autres. La rocade est saturée et il faut un grand contournement est-ouest. C'est une question de bon sens ».

Xavier Breuil

LYON

Valise oubliée, marché de Noël perturbé



■ Une partie du marché a dû être fermée pendant l'intervention des démineurs. Photo Jean GARAVEL

Une partie du marché de Noël de la place Carnot a dû être neutralisée, samedi après-midi, en raison de la présence d'un colis suspect. Un périmètre de sécurité a été mis en place et les services de déminage sont rapidement intervenus. Il s'agissait bien d'une valise oubliée ou abandonnée. Le marché de Noël a ouvert ses portes depuis jeudi pour une durée d'un mois. Il est placé sous étroite surveillance de la police, avec le renfort des militaires.

LYON 7^e TRIBUNAL

Garages cambriolés : les voleurs étaient du quartier

Dans la nuit de mercredi à jeudi, quatre box avaient été "visités" cours Gambetta dans le 7^e arrondissement. C'est un des habitants de l'immeuble qui avait averti les policiers en constatant que son garage venait d'être fracturé.

Trois hommes avaient été arrêtés une heure plus tard. Ils avaient été vus poussant un chariot de supermarché contenant les objets volés dans les box et deux VTT.

La vidéosurveillance les avait surpris alors qu'ils pénétraient dans le parking souterrain de l'immeuble. Ils avaient attendu que la porte s'ouvre pour entrer à l'intérieur. Les images les montrent en train de fracturer les portes et explorer les box avec une lampe torche.

Des images pas convaincantes pour les trois prévenus qui nient être les voleurs. « On était en train de fumer tranquillement en bas de notre immeuble quand les policiers nous ont arrêtés ! ». « Il était 3 heures du matin, remarque la présidente, et la ressemblance entre vos vêtements et ceux des individus filmés est assez frappante. »

Le plus aguerri des trois qui vient juste de sortir de prison refuse de retourner derrière les barreaux « pour un vol de pacotille », indigne, sans doute, de son casier. Le deuxième rétorque qu'à son âge (32 ans), on n'est plus « voleur de poules ». Le troisième, 19 ans, livreur, répète qu'il n'a rien fait. Leurs avocats plaident la relaxe, arguant du manque d'éléments et surtout de l'absence d'empreintes pour les condamner.

Au final, le tribunal les a reconnus coupables et les a condamnés à des peines différentes : 6 mois avec sursis pour le plus jeune, 6 mois ferme pour le deuxième et six mois ferme avec placement en détention pour celui qui avait le casier le plus lourd.